



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

<p>Date de la convocation 04 Décembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : Créances irrécouvrables sur le budget annexe Zone d'aménagement de la Lergue - Acceptation d'œuvres en compensation de loyers impayés de l'association FARA-FI

Monsieur BILHAC rappelle aux membres du conseil communautaire que deux titres de recettes ont été adressés en 2001, à l'Association FARA-FI, locataire sur le site de la Planque, pour règlement des loyers 2000 et 2001.

Titre de recettes sur le budget 2001:

Loyer 2000 : titre 3, compte 752/311, pour un montant de 17 143.49 F soit 2 613.50 €

Loyer 2001 : titre 4, compte 752/311, pour un montant de 18 259.33 F soit 2 783.61 €

Il précise que les loyers n'ont jamais été honorés, du fait des difficultés financières rencontrées par cette association depuis l'année 2001.

En conséquence, Monsieur BILHAC propose aux membres du conseil communautaire de déclarer ces créances irrécouvrables, leur débit étant prévu dans la décision modification n°2 du budget 2007 de la Zone d'activités de la Lergue, et d'accepter en compensation trois œuvres réalisées par les artistes de cette association, d'une valeur totale de 5397,11 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE les créances telles que mentionnées ci-dessus, irrécouvrables.

ACCEPTE en compensation trois œuvres réalisées par les artistes de l'Association FARA-FI, d'une valeur totale de 5397,11 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO